



-3922-

**Province de Québec  
Corporation de la Ville de Forestville  
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 9 février 2021 à 19 h.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence et la séance est diffusé en directe sur le Facebook de la Ville, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique :

**Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.  
M. Richard Duguay, greffier.

**Est absente** : Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2021
  - 3.2 Séance extraordinaire du 18 janvier 2021
  - 3.3 Séance extraordinaire du 19 janvier 2021
  - 3.4 Séance extraordinaire du 20 janvier 2021
- 4. Message de la mairesse**
  - 4.1 Situation de la COVID
  - 4.2 Semaine de prévention du suicide
  - 4.3 Semaine des régions
  - 4.4 Journées de la persévérance scolaire
  - 4.5 Recensement 2021
  - 4.6 Honneur à M. Martin Lapierre Provigo
  - 4.7 Message Hydro-Québec
- 5. Développement économique**



- 5.1 Rapport de la mairesse
- 5.2 Plans & devis et surveillance des travaux du projet de réfection du quai municipal - phase 1 - Mandat EXP
- 5.3 Réfection majeure du quai – Annulation de l’appel d’offres 20201202-11h

**6. Développement culturel et communautaire**

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Dolorès Simard
- 6.2 Conseillère en développement - Demande d’aide financière

**7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 Dérogation mineure - DM-2021-01
- 7.4 Émission des permis de construction et de rénovation - Mandat

**8. Sécurité publique**

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie - 2<sup>e</sup> génération
- 8.3 Engagement - Pompiers

**9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Soumission camion 2021
- 9.3 Réfection 1<sup>re</sup> Avenue - Demande d’aide financière

**10. Tourisme**

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

**11. Hygiène du milieu**

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

**12. Loisirs et sports**

- 12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine
- 12.2 Tour de refroidissement - Renouvellement de l’entente

**13. Administration**

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport du directeur général sur les contrats accordés
- 13.4 Système téléphonique informatisé
- 13.5 Adhésion à la déclaration d’engagement sur la démocratie et le respect
- 13.6 Revenu Québec - Responsable des services électroniques

**14. Ressources humaines**



14.1 Réceptionniste et préposée à la SAAQ - embauche

**15. Affaires nouvelles**

**16. Période de questions des citoyens**

**17. Clôture et levée de la séance**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021**

**R-210209-22**

**Considérant qu'une** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 12 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021**

**R-210209-23**

**Considérant qu'une** copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 18 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2021**

**R-210209-24**

**Considérant qu'une** copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 19 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2021**

**R-210209-25**

**Considérant qu'une** copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 20 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Plans & devis et surveillance des travaux du projet de réfection du quai municipal - phase 1 - Mandat EXP**

**R-210209-26**

CONSIDÉRANT QUE six (6) firmes d'ingénierie ont déposé une offre de services afin de réaliser les plans et devis et la surveillance du projet de réfection du quai municipal - phase 1 en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels #20201216-11h déposé sur SEAO le 10 novembre 2020;



CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a analysé les soumissions et que cinq (5) des soumissions déposées sont considérées conforme;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) de ces soumissions ont obtenu le pointage suffisant afin de permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse de ces offres de services par le comité de sélection, la firme EXP a obtenu le meilleur pointage final, soit 2.33;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'adjuger le contrat à la firme EXP;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ADJUGER le contrat pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance du projet de réfection du quai municipal-phase 1, appel d'offres # 20201216-11h, à la firme EXP pour un montant de 379 434,75 \$, taxes incluses;
- QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, les addenda 1 et 2, l'offre de services incluant tous les annexes, l'offre de prix, tout complément d'information transmis ainsi que la présente résolution font foi de contrat intervenu entre les parties.
- QUE la présente résolution soit transmise aux six (6) firmes ayant déposé une offre de services.

**Réfection majeure du quai – Annulation de l'appel d'offres 20201202-11h  
R-210209-27**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres de services pour réaliser les études géotechnique et environnementale et le contrôle qualitatif du projet de réfection du quai municipal - phase 1 en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels # 20201202-11h déposé sur SEAO le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions sont jugées non conformes par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'appel d'offres, la Ville ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes, ni à payer aucuns frais, de même qu'elle ne soit pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une soumission;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents;

- DE REJETER toutes les soumissions reçues au terme l'appel d'offres pour études géotechnique et environnementale et le contrôle qualitatif du projet de réfection du quai municipal - phase 1, # 20201202-11H;
- D'ANNULER l'appel d'offres # 20201202-11H, études géotechnique et environnementale et contrôle qualitatif du projet de réfection du quai municipal - phase 1;
- D'AUTORISER la Ville à effectuer un nouvel appel d'offres pour ce projet;



- QUE la présente résolution soit transmise aux deux (2) soumissionnaires ayant déposé une offre de services.

**Conseillère en développement - Demande d'aide financière  
R-210209-28**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, et Mme Micheline Anctil, mairesse, à déposer une demande de financement à la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* afin de reconduire l'embauche de la conseillère en développement municipal pour les années 2021 et 2022.

Il est également résolu :

- D'autoriser le directeur général et la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à cette demande;
- De confirmer la mise de fonds de la Ville de Forestville au projet;
- D'adopter, tel que rédigé, le plan d'action présenté par la conseillère de développement municipal, Mme Anne Marengo.

**Rapport des permis de rénovation et de construction  
R-210209-29**

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Daniel Charette, technicien en urbanisme.

<b>SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION</b>					
<b>Descriptions</b>		<b>Janvier 2021</b>		<b>Janvier 2020</b>	
		<b>Permis</b>	<b>Valeur estimée</b>	<b>Permis</b>	<b>Valeur estimée</b>
<b>NOUVELLES CONSTRUCTIONS</b>	Maison mobiles				
	Résidences simples				
	Résidences multiples				
	Chalets / autres				
	Commerces				
	Industries				
	Autres (institution & gouvernement)				
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS</b>	Résidences simples + maisons mobiles	1	15 000 \$	1	10 000 \$
	Résidences multiples			1	45 000 \$
	Chalets				
	Commerces	1	20 000 \$	1	95 000 \$
	Industries				
	Autres (institution & gouvernement)			1	43 000 \$
	Démolitions				
	Annulé				
	<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>4</b>	<b>193 000 \$</b>
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>4</b>	<b>193 000 \$</b>



**Dérogation mineure - DM-2021-01**

**R-210209-30**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse informe les personnes présentes qu'un avis a été publié conformément au règlement relatif aux avis publics;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le lot 3 497 161, situé au 31, rue Cleary qui consiste :

- À autoriser l'emplacement de la maison qui empiète de 0.09 mètre dans la marge de recul avant et 0.98 mètre dans la marge de recul latérale.

CONSIDÉRANT QUE l'avis public demandait d'acheminer toute demande de renseignement ou d'opinion par courriel et qu'aucune demande n'est parvenue;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter la dérogation mineure # DM02021-01, tel que présentée.

**Émission des permis de construction et de rénovation – Mandat**

**R-210209-31**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de mandater Mme Gina Foster à titre de fonctionnaire désignée remplaçante dans le cadre des fonctions concernant l'émission des permis de construction et de rénovation et de l'autoriser à signer tout document nécessaire lors d'absence de M. Daniel Charette, technicien en urbanisme.

**Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie - 2<sup>e</sup> génération**

**R-210209-32**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

CONSIDÉRANT QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques



peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs. Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées. »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la Ville de Forestville a été intégré dans le projet de schéma de la MRC de La Haute-Côte-Nord (2<sup>e</sup> génération);

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités à la fin janvier 2021 pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE Le conseil de la Ville de Forestville adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Côte-Nord (2<sup>e</sup> génération) ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attirées.

#### **Engagement – Pompiers**

#### **R-210209-33**

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter la recommandation du Service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement de la pompière et des pompiers suivants :

<b>Nom</b>	<b>Division</b>
Catherine Conroy	Colombier
Jean-François Larouche	
Simon Charmichael	Les Escoumins

#### **Soumission camion 2021**

#### **R-210209-34**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit remplacer un camion de service;

Considérant le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété, pour 2021, par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions suivantes ont été reçues :

- Laflèche Auto (1987) Ltée : 41 164.16 \$ | Ford 2021 | F-250 | 4X4
- Desmeules Auto Ford : 42 175.00 \$ | Ford 2021 | F-250 | 4X4

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter la soumission du 22 janvier 2021 de Laflèche Auto (1987) Ltée pour l'achat d'un camion Ford 2021, F-250, au prix de 41 164.16 \$, plus taxes applicables, et d'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la ville de Forestville, tous les documents afférents à la transaction.



Il est également résolu que cette dépense soit financée par une appropriation des surplus accumulés.

**Réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue - Demande d'aide financière - Programme PAFFSR  
R-210209-35**

CONSIDÉRANT QUE la 1<sup>re</sup> Avenue présente des problèmes de sécurité en raison d'une largeur insuffisante de chaussée et d'une glissière de sécurité qui s'est renversée en bordure d'un talus abrupt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait évaluer la stabilité du talus, par la firme LEQ, et que celle-ci n'est pas en cause;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Tétra Tech afin d'évaluer diverses solutions pour améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) du Ministère des Transports du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents;

- QUE la Ville dépose une demande d'aide financière dans le programme PAFFSR afin d'obtenir une subvention pour la réfection de la côte entre la 3<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> rue;
- QUE la Ville confirme sa contribution financière au projet et qu'elle accepte de financer tout dépassement de coût ainsi que toute dépense non admissible au programme;
- QUE la Ville autorise M. Richard Duguay, directeur général, à signer la demande, ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

**Tour de refroidissement - Renouvellement de l'entente  
R-210209-36**

CONSIDÉRANT QU'IL Y a lieu d'effectuer le traitement de l'eau de la tour de refroidissement située au Complexe Guy-Ouellet, et ce, tel qu'exigé par la Régie du bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente a été signée le 13 mars 2018 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour une autre période de 3 ans, qui débutera le 21 février;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'autoriser Mme Gina Foster, directrice des loisirs à signer l'entente à intervenir avec la firme CHEM-AQUA, et ce, selon la soumission du 9 décembre 2020 au montant de 8 340 \$ par année plus taxes applicables.

**Approbation et paiement des comptes  
R-210209-37**

**Considérant que** les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer aient été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;





**Considérant que** le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	188 654.51 \$
Comptes payés par chèques	529 530.80 \$
Comptes à payer	82 929.94 \$
<b>Total</b>	<b>801 115.25 \$</b>

### Rapport financier

#### R-210209-38

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter le rapport financier au 31 janvier 2021 préparé par Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe.

Suivi mensuel du budget d'opération 2021							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 janvier		Budget total		Ratio		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	1 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	134 195 \$	99 942 \$	999 300 \$	947 300 \$	13%	11%	8%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	91 850 \$	108 516 \$	1 298 200 \$	1 269 708 \$	7%	9%	8%
TRANSPORT ROUTIER	85 142 \$	129 923 \$	1 783 500 \$	1 737 260 \$	5%	7%	8%
HYGIÈNE DU MILIEU	41 695 \$	28 248 \$	1 250 200 \$	1 291 000 \$	3%	2%	8%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	254 \$	- \$	6 200 \$	6 000 \$	4%	0%	8%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	28 332 \$	16 325 \$	647 900 \$	577 600 \$	4%	3%	8%
LOISIRS & CULTURE	106 308 \$	88 081 \$	1 015 100 \$	1 022 500 \$	10%	9%	8%
FRAIS DE FINANCEMENT	663 \$	400 \$	496 200 \$	539 000 \$	0%	0%	8%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$	1 172 800 \$	1 382 680 \$	0%	0%	8%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>488 439 \$</b>	<b>471 435 \$</b>	<b>8 669 400 \$</b>	<b>8 773 048 \$</b>	<b>6%</b>	<b>5%</b>	<b>8%</b>

### Rapport du directeur général sur les contrats accordés

#### R-210209-39

**Considérant que** la Ville de Forestville ait adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

**Considérant que** selon l'article 33 de ce règlement le directeur général ait le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

**Considérant que** selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par M. Richard Duguay, directeur général.

Contrats accordés au 31 janvier 2021				
	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	2021-01-26	EMS	Préparation 2 <sup>e</sup> appel d'offres étude géotechnique	2 000 \$



**Systeme téléphonique informatisé / Mandat  
R-210209-40**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un système téléphonique informatisé afin de rejoindre la population pour des messages d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le système actuel avec la compagnie Telmatik inc. prend fin le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'offre proposée par la compagnie SOMUM est plus avantageuse et qu'elle nous permet de ne pas utiliser les voix robotisées;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SOMUM offre un rabais de 1 600 \$ la première année.

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter l'offre de SOMUM pour une période de 5 ans, au montant de 1 436.10 \$ pour 2021 et de 3 096.10 \$ par année pour les années 2022 à 2025, et ce, plus taxes applicables.

**Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect  
R-210209-41**

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu(e)s municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect soit un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.



La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
- QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;
- QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

#### **Revenu Québec / Responsable des services électroniques**

**R-210209-42**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à que Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité, pour la Ville de Forestville (NEQ : 8818864744) soit autorisée à :

- Consulter le dossier de la Ville de Forestville et agir au nom et pour le compte de la Ville de Forestville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;



- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Il est également résolu que la Ville de Forestville accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Ville de Forestville apposent leur signature aux résolutions mentionnées ci-dessus.

**Réceptionniste et préposée à la SAAQ - Embauche  
R-210209-43**

CONSIDÉRANT les deux affichages, à la fois internes et externes, du poste de réceptionniste et préposée à la SAAQ, poste de remplacement, temporaire, à temps partiel;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et retenues;

CONSIDÉRANT les entrevues et validations faites par le comité de sélection;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Mme Guylaine Tremblay à titre de réceptionniste et préposée à la SAAQ dont la date de référence est fixée au 22 février 2021, et ce, selon les dispositions de la convention collective.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse répond aux questions de Mme Johannie Michaud-Gaudreault, journaliste. Elle demande aux citoyens ayant des questions de lui faire parvenir par courriel.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 20 h 13, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.